



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

**RÈGLEMENT N°SQ-900-48  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement afin de régler les points suivants :

- a) Le stationnement dans le secteur de la 17<sup>e</sup> Avenue;
- b) La vitesse sur la 380<sup>e</sup> avenue, 381<sup>e</sup> avenue et 382<sup>e</sup> avenue;
- c) L'ajout de 3 panneaux d'arrêts;
- d) L'ajout d'une chicane sur la rue Desjardins.

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'annexe G telle que modifiée, est à nouveau modifiée par l'ajout de l'interdiction suivante :

Rues	Endroit
17 <sup>e</sup> Avenue	Deux côtés

**ARTICLE 2**

L'annexe A telle que modifiée, est à nouveau modifiée par l'ajout de panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L'INTERSECTION DE	EMPLACEMENT
Arrêt	Ch. du Lac-de-l'Achigan	300e Avenue	Est
Arrêt	Ch. du Lac-de-l'Achigan	300e Avenue	Ouest
Arrêt	Stationnement Mont Tyrol	ch. du Lac-de-l'Achigan	Nord

**ARTICLE 3**

L'annexe V telle que modifiée, est à nouveau modifiée par le retrait des rues suivantes :

- a) 380<sup>e</sup> avenue
- b) 381<sup>e</sup> avenue
- c) 382<sup>e</sup> avenue

**ARTICLE 4**

Afin de réduire la vitesse maximale des véhicules à 20 km/h sur les 380<sup>e</sup> Avenue, 381<sup>e</sup> Avenue et 382<sup>e</sup> Avenue, le Règlement SQ-900 est modifié par l'ajout de l'annexe U : Restrictions aux limites de vitesse (20 km/h) afin d'y inclure les rues suivantes :

- a) 380<sup>e</sup> avenue
- b) 381<sup>e</sup> avenue
- c) 382<sup>e</sup> avenue

**ARTICLE 5**

L'annexe A telle que modifiée, est à nouveau modifiée par l'ajout d'une chicane près du numéro civique 57 de la rue Desjardins :

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L'INTERSECTION DE	EMPLACEMENT
Chicane	Rue Desjardins	Numéro civique 59	Est
Chicane	Rue Desjardins	Numéro civique 59	Ouest



N° de résolution  
ou annotation

## ADOPTÉ

---

Yves Dagenais, maire

---

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2021-09-268	13 septembre 2022
Dépôt du projet de règlement :	2021-09-268	13 septembre 2022
Adoption du règlement :	2021-10-301	11 octobre 2022
Avis public d'entrée en vigueur :		12 octobre 2022